Image not found or type unknown

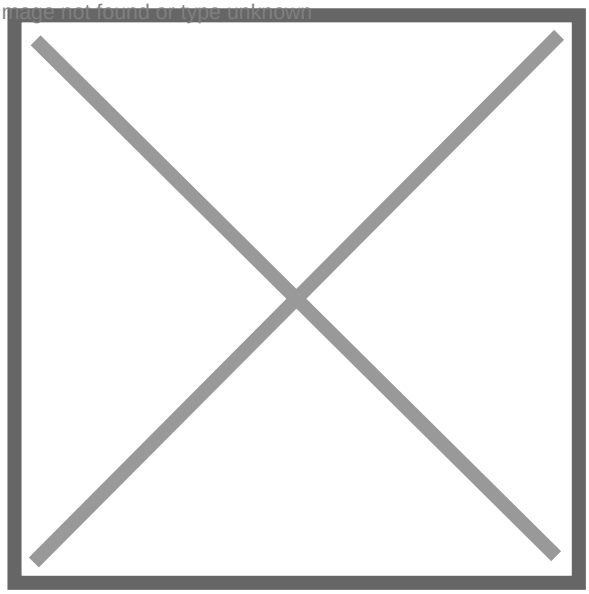

Suicide de l'acquéreur apres la signature du compromis de vente

Par **boula**, le **15/06/2010** à **09:25**

Bonjour,
nous sommes vendeurs, nous avons signé un compromis de vente il y a 2 mois avec un couple d'agriculteurs à la retraite.Ils payaient cash (stipulé dans le compromis).La vente devrait s'effectuer dans quelques semaines. Malheureusement la conjointe de l'acquéreur vient de se suicider.
Nous avions un prêt accepté grâce à ce compromis (l'argent de la vente couvre en partie la construction de notre future habitation)et les travaux ont débuté.
Le deuil étant récent, nous avons présenté nos condoléances sans biensûr demander ce qu'allait décider Monsieur l'acquéreur.
que ce passe-t-il ce cas précis par rapport à la vente?
merci de votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés